

Pandémie de grippe A/H1N1

Levée de la phase fédérale de gestion de crise de la pandémie de grippe A/H1N1

Sur proposition de Mmes Laurette Onkelinx, ministre de la Santé publique, et Annemie Turtelboom, ministre de l'Intérieur, le Conseil des ministres a décidé de lever la phase fédérale de gestion de crise de la pandémie grippale A/H1N1. Depuis le 30 avril 2009, la gestion de la grippe A/H1N1 a été coordonnée au niveau national.

Le nombre de nouveaux cas de grippe A/H1N1 est entre-temps devenu tellement bas qu'aucune extrapolation fiable n'est possible sur la base de l'enregistrement par le réseau des médecins vigies. En effet, depuis quelques semaines, les indicateurs montrent que la propagation du virus est très faible au sein de la population. Depuis le début de la pandémie A/H1N1, fin avril 2009, 214.531 personnes ont été contaminées dans notre pays.

Toutes les autorités concernées restent cependant vigilantes et ce, par l'intermédiaire du Commissariat interministériel Influenza. La gestion de la grippe A/H1N1 en Belgique sera prochainement évaluée afin d'améliorer les méthodes de travail sur la base des expériences vécues.

Pour plus d'informations :

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de l'Intégration sociale

Mme Annaïk de Voghel (F)

02 233 51 21 - 0472 71 99 31

a.devoghel@lo.fgov.be

Mme Saar Vanderplaetsen (N)

02 233 50 06 - 0479 86 52 48

s.vanderplaetsen@lo.fgov.be